

## INFORMATION AUX PARENTS

Dans le cadre des élections du Conseil Municipal de la Jeunesse et des activités y afférant, la commune de Gordes demande aux parents l'autorisation d'effectuer des prises de vue, de reproduire et diffuser des images fixes et/ou mobiles prises dans ce cadre précis.

### Description et durée de l'activité :

Conseil Municipal de la Jeunesse (élections, activités relatives au CMJ, séances, cérémonies)

### Type de public et supports :

Les enregistrements pourront être diffusés au public communal, parents, écoles, élèves, etc... sur des supports imprimés, digitaux, audiovisuels, site de la commune <https://www.gordes-village.com>, page Facebook Mairie de Gordes, Instagram @mairiedegordes, Twitter @GordesV, Newsletter, Bulletin Municipal.

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée. Dans le cadre scolaire, le droit à l'image des enfants mineurs est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue d'enfants doit donc être précédée d'une demande d'autorisation écrite aux parents ou tuteur qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'enfant concerné est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et vous disposerez d'un droit de retrait, sur simple demande, si vous le jugez utile. Les enregistrements ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

## AUTORISATION PARENTALE

### **AUTORISATION DE PRISE DE VUE :**

- autorise la commune de Gordes à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre précis des élections et activités du Conseil Municipal des Jeunes pour toute la durée du mandat
- refuse que mon enfant soit enregistré dans le cadre précité. Dans ce cas, le visage de l'enfant sera rendu flou de manière à le rendre impossible à identifier.

### **AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION :**

- autorise la commune de Gordes à reproduire et à diffuser les images (photographie ou vidéo) de mon enfant dans le cadre précité.
- n'autorise pas la commune de Gordes à reproduire et diffuser les images (photographie ou vidéo) de mon enfant dans le cadre précité.

Fait à ....., le ..... / ..... / 20.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

# Conseil Municipal de la Jeunesse

## Dossier de candidature

de : .....



# ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... à .....

Adresse : .....

Adresse mail du candidat : .....

Adresse mail du parent : .....

**souhaite être candidat(e) aux élections du Conseil  
Municipal de la Jeunesse de la commune de Gordes**

Classe : .....

École : .....

Je m'engage à remplir mes devoirs de Conseiller Municipal de la Jeunesse.

Fait à .....

Le .....

Signature :



# AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Père  Mère  Tuteur

De l'enfant (nom/prénom) : .....

- autorise mon enfant à présenter sa candidature aux élections du Conseil Municipal de la Jeunesse de la commune de Gordes.
- n'autorise pas mon enfant à présenter sa candidature.

Dans le cas où il (elle) serait élu(e), j'ai bien noté que :

- la durée du mandat est de **2 ans** et nécessite sa présence jusqu'à échéance,
- le rôle de Conseiller implique le respect des obligations liées à cette fonction.

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»